



Syndicat
National
Unitaire

SAVOIE

des instituteurs, professeurs d'école et pegg

Chambéry, le 12 janvier 2018

à Monsieur le Préfet de la Savoie
Château des Ducs de Savoie
Chambéry

Objet : alerte rouge avalanche des 8-9 janvier

Monsieur le Préfet,

Nous avons eu à faire face dans notre département et notamment en Haute-Maurienne et Haute-Tarentaise ces lundi 8 et mardi 9 janvier à une alerte rouge avalanche.

En ces jours de rentrée scolaire, nous nous étonnons de la gestion qui a été faite de ce moment de crise : en effet, les enseignants des écoles n'ont reçu aucune information, ni aucune consigne émanant de vos services ou de ceux de la DSDEN quant aux mesures à prendre ou à suivre.

Nous avons trouvé le communiqué de presse émanant de vos services sur les réseaux sociaux évoquant des mesures de confinement général, d'interdiction de cheminement piétonnier, entre autres.

Nous nous étonnons que ce communiqué ne soit pas sur le site de la Préfecture, et surtout que les établissements recevant du public que sont les écoles n'en ait pas été informés.

Pour les enseignants des écoles des territoires concernés, ces journées ont été comparées à un « moment d'apocalypse » durant lequel ils se sont sentis bien seuls. Plusieurs se sont étonnés que les autorités académiques et préfectorales ne leur aient diffusé aucune information. Nos collègues s'interrogent sur l'utilité de devoir mettre en place des PPMS, Plan de sauvegarde communaux, etc, alors que pour un tel événement, rien ou presque n'a été mis en place pour les écoles.

Nos collègues étaient fort mécontents de la situation. Une nouvelle fois, si la continuité du service public a été assurée, c'est en grande partie grâce aux enseignants sur le terrain qui se sont débrouillés comme ils ont pu et sont allés eux-mêmes à la « pêche aux informations ».

Il est heureux qu'il n'y ait pas eu d'incident, voire d'accident, impliquant des écoliers ou des professeurs car s'il avait fallu chercher des responsabilités, nul doute que la Préfecture et la DSDEN eurent été mises en cause. Les personnes habitant ou travaillant sur le territoire ont eux aussi droit, au même titre que les touristes, à un plan neige.

Quand bien même il s'agit là d'un événement d'ampleur exceptionnelle, nous aimerions être informés de la procédure à suivre en cas de nouvel épisode météorologique d'importance, c'est-à-dire connaître la conduite à suivre et particulièrement le schéma de communication. Cela pourrait être ajouté à l'ordre du jour du prochain CDEN, le 6 février, lors duquel nous ne manquerons pas de revenir sur cette situation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en mon sincère et profond dévouement pour le Service Public d'Éducation.

Pour le SNUipp-FSU 73,

la secrétaire départementale,

Sarah Hamoudi-Wilkowsky

Copie à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Savoie